

---

# BULLETIN MUNICIPAL

---

## Commune de Lescun



Photo : François Labarère

## Le mot de la maire

Avant de vous présenter ce 10ème bulletin municipal, je veux saluer la mémoire de Maguitou Salanouve, secrétaire de la mairie de Lescun pendant 25 ans qui est décédée fin octobre.

Son énergie et son sérieux ont accompagné l'œuvre de nos prédécesseurs et nous sommes nombreux à avoir connu son accueil bienveillant. Nous gardons d'elle un souvenir reconnaissant.

Actuellement nous préparons le budget à venir :

- la construction de la cabane d'Anès sur laquelle nous avons travaillé en concertation avec les transhumants concernés, la cellule pastorale (CDEO), la Région, le PNP depuis 4 ans.
- l'achat de la maison Lassalette, pour permettre en priorité la création de logements locatifs
- l'installation de compteurs d'eau.
- des travaux de rénovation énergétique au camping.
- un programme voirie sera mené en espérant la reconduction des aides du Département.
- la création d'un colombarium est envisagée au cimetière.

Certains investissements prévus en 2024 n'ont pas pu être réalisés et seront reportés à 2025, c'est-à-dire la réfection du toit de « l'écurie » de Labérouat (abritant les salariés) et certains travaux sur l'estive d'Ansabe/ Lamary (voir article).

Au nom de tous les élus, je vous souhaite une très bonne année 2025.

## Installation des compteurs d'eau

Nous en avons parlé dans les précédents bulletins et lors de la réunion publique en octobre, l'étude visant à rendre possible l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la commune, se poursuit et respecte le calendrier prévu.

Dès cet hiver nous lancerons le marché pour choisir l'entreprise capable de réaliser ces travaux importants avec le moins d'impact possible sur notre vie quotidienne. Une prochaine réunion publique se tiendra ce printemps avant le commencement du chantier.

## Redevances à l'Agence de l'eau

Comme nous le voyons apparaître sur nos factures d'eau, nous devons, comme toutes les collectivités, régler chaque année une redevance à l'Agence Adour Garonne, organisme de l'état, qui veille au contrôle et à l'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Jusqu'à présent ces redevances étaient fixes.

Mais ces redevances se transforment de façon importante à partir de l'an prochain et elles apparaîtront sous cette nouvelle forme sur les factures adressées à la fin de 2025. Les redevances seront désormais variables en fonction de la consommation de chacun-e et de l'entretien du réseau.

Pour cette première année les montants seront calculés sur une base forfaitaire et sans tenir compte de l'état du réseau. Ce sera le cas à partir de 2026.

## Lassalette/ Magnon

Pour rappel, c'est l'EPFL Béarn (Etablissement Public, Foncier Local) qui a acheté la maison en 2021 pour 290 000€. La mairie avait convenu d'un portage de 4 ans, terme auquel elle s'engageait à l'acquérir.

A partir de là, Domofrance (bailleur social) réalisera les travaux et gèrera les locations.

Ce bailleur social a lancé en octobre dernier une consultation publique de maîtrise d'œuvre pour le choix de l'architecte qui suivra le projet jusqu'à son terme.

Une partie du rez de chaussée restera communale comme nous vous l'avions déjà annoncé, un espace de 120m<sup>2</sup> dont les travaux de gros œuvres seront menés par les mêmes entreprises pour une cohérence architecturale de l'ensemble du bâtiment.

Les subventions étant annoncées à la baisse, il est fort possible que nous n'obtenions aucun financement de la part de l'État.

Le dépôt de demande de permis de construire et la signature du bail à construction devraient arriver pendant ce prochain semestre.

L'achat représente 326 000€, tous frais compris, (portage, entretien de toiture, frais de notaire...)

80 000€ ont déjà été versés. La différence sera entièrement payée à l'EPFL en février/ mars après le vote du budget.

Cette opération, vitale pour Lescun, vise avant tout à répondre à un besoin criant de logements et de permettre l'installation plus pérenne de nombreuses personnes.

## L'eau dans le village

Pour les visiteuses et visiteurs il nous a semblé intéressant de proposer une petite brochure donnant des informations, des histoires, des anecdotes sur le circuit de l'eau dans le village : La Curette, le Moulin, les lavoirs (Beilhes, Chrestia, Larnet ...) les bornes fontaines, bref tout ce petit patrimoine qui témoigne de la vie ancienne et présente dans Lescun.

Si vous avez des souvenirs, des témoignages, des documents vous pouvez les donner à la mairie qui les publiera, il faut bien sûr des textes courts, que la brochure soit lisible pendant une visite du village.

## Temps de neige et stationnement

Le déneigement de la rue d'en bas effectué par le service voirie du Département ne peut pas avoir lieu à cause de voitures garées sur cette rue et sur la Place. Cela gêne le travail et le passage des engins.

Pour permettre ce service, nous vous demandons de ne pas vous garer le long de la rue d'en bas ni sur la Place par temps de neige (et lorsqu'elle est prévue).

## 7 septembre , Commémoration de la Bataille de Lescun.

Les lescunoises et les lescunois gardent la mémoire de la bataille du 18 fructidor, an II de la République, des récits qui l'accompagnent et de la combativité dont on fait montre les habitants. C'est pour nous un événement fondamental.

Mais comme tout événement historique il est soumis aux évolutions de la recherche et régulièrement il faut rectifier, réévaluer, renouveler les connaissances.

C'est pourquoi la mairie de Lescun a proposé cette journée , occasion de présenter les recherches historiques actuelles, et aussi de redonner à la mémoire lescunoise l'image la plus juste possible des affrontements tels qu'ils se sont déroulés pendant cette journée.

Une nouvelle plaque fut dévoilée, une liste de noms de participants à la bataille originaires de Lescun fut énoncée, puis nous nous sommes retrouvés salle du Lauzart pour entendre des interventions françaises et espagnoles de Mme Demélas, Jean Patrick Larricq, Juan Carlos Moreno ( bloqué au Sud d'Urdos par l'effondrement de la route, il a proposé Anne-Marie Cauhapé, comme présentatrice et lectrice de son intervention) et Bernard Gainot.



Photo : Nathalie Sury

## Bâtiments communaux

Une pompe à chaleur a été installée dans un des logements de la rue de l'école en remplacement de la chaudière à fioul qui posait des problèmes d'étanchéité.

Une réparation du toit de l'église pour étanchéité a été effectuée récemment.

## Bois d'affouage

L'ONF a informé la mairie que la coupe du bois d'affouage pour les habitants, prévue à Labrénère, ne peut avoir lieu ; en effet, l'entreprise de débardage est retenue à la forêt du Bager en raison de la tempête récente.

L'ONF cherche une solution pour chaque commune en attente. Une proposition nous sera faite en janvier et nous vous tiendrons au courant.

Nous vous prions de nous excuser pour cette déception.

## Du coté des estives...

Le permis de construire de la cabane d'Anès est déposé, la phase d'instruction est en cours à la DDTM et dans les instances du PNP puisque le projet se situe en zone cœur.

La Région nous a assuré d'une aide de 170 000E pour la reconstruction.

Le programme pastoral sur Ansabe/ Lamary n'est pas totalement terminé, nous solderons le dossier en 2025, le broyage et l'abri de traite n'étant pas réalisés. Ce programme est également subventionné par la Région.



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

Enfin **un point sur l'écobuage**, puisque la CLE s'est réunie cet automne pour enregistrer et valider les déclarations d'écobuage pour les mois suivants : 14 demandeurs ont déposé une demande, sur leurs propriétés ou /et sur les estives.

Anaye, la Seube, Ansabe, Lamary, Escoueste, Bonaris sont concernées.

### Quelques sites utiles pour préparer votre randonnée ;

[www.jaimelagriculture64.fr](http://www.jaimelagriculture64.fr)

[www.facebook.com/ecobuage64/](https://www.facebook.com/ecobuage64/)

[www.pa.chambre-agriculture .fr/agriculture-64/organiser-sa-sortie-en-montagne-en-periode-decobuage/](http://www.pa.chambre-agriculture.fr/agriculture-64/organiser-sa-sortie-en-montagne-en-periode-decobuage/)

#### Mentions légales

Mairie de Lescun - 8 place du village 64490 LESCUN - Directrice de publication : Danielle GAY  
Impression : Imprimerie Charont - Parc d'Activités Lanneretone, Avenue Charles Peyrou 64400 OLORON-SAINTE-MARIE  
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE